

Pérenniser

Pour déployer la démarche, un certain nombre d'actions sont possibles :

- former les managers, les concepteurs, les représentants du personnel ;
- au-delà des groupes de travail pilotes, mettre en place des espaces de discussion sur le travail ;
- formaliser des documents pour évaluer la QVT dans les projets techniques ;

mettre en place des indicateurs ou un baromètre QVT.

CONTACT

Anthony DEPETASSE

Conseiller en Prévention—Correspondant Handicap

CDG 52 - 9, rue de la Maladière

CS 90159 52005 CHAUMONT CEDEX

adepetasse@cdg52.fr—03.25.35.33.20

MISSIONS

- Sensibilisation à différents risques
- Proposition et suivi de plan d'action
- Animation de quart d'heure ou de demi-journée sécurité
- Évaluation des risques professionnels
- Étude de poste
- Réalisation de fiche de poste sécurité ou de notice de poste sécurité
- Réalisation de plan de prévention, permis feu ...
- Accueil sécurité environnement pour les nouveaux arrivants.
- Contribuer à la diffusion une culture sécurité dans la collectivité



HYGIENE ET SECURITE: SQVT : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE QVT

19/06/2020

Introduction

La qualité de vie au travail peut sembler un concept tellement large qu'il est difficile de savoir par où commencer. Basée sur des travaux de l'Anact, une démarche en étapes vous est proposée.

Qui ?

L'ensemble des acteurs de la collectivité qui sont impliqués par la charge de travail et sa régulation pratique sont des acteurs, voire des initiateurs incontournables de la démarche : les directions stratégiques et opérationnelles, les ressources humaines, l'encadrement intermédiaire et les agents. Dans ce processus, d'autres acteurs peuvent aussi intervenir : le CHSCT, le conseiller ou assistant en prévention, la médecine de prévention et l'agent chargé de la fonction d'inspection, etc.

Concevoir la démarche QVT

Il s'agit ici de positionner le sujet au niveau stratégique et de définir le cadre et le processus de la démarche.

Dans cette étape de cadrage, les phases suivantes doivent être menées :

- sensibilisation : discuter ouvertement sur ce que recouvre la QVT pour les différents acteurs de la collectivité ;

- Analyse des enjeux :

Discuter de ce qui fait les enjeux du travail pour votre entreprise : autonomie, responsabilité, qualité du management... ;

Identifier les enjeux sociétaux : égalité, diversité, environnement... ;

Identifier les enjeux de marché : projets d'investissement futurs, réorganisation, nouvelle approche client...

- conception du système d'action : identifier les acteurs, rôles et responsabilités dans la démarche QVT ;
- projet d'accord de méthode ou plan d'action : intégrer et articuler les enjeux identifiés dans un document ;
- négociation de l'accord de méthode ou avis sur le plan d'action : ajuster et valider l'accord ou le cadrage stratégique.

Poser le diagnostic et élaborer un baromètre

L'objectif de cette étape est de réaliser un diagnostic qui soit partagé par le groupe de travail et qui permette d'identifier les actions prioritaires pour l'expérimentation.

La phase de diagnostic doit se terminer par la définition d'axes d'expérimentation, par exemple, mis en place du Lean, du télétravail, d'une réorganisation diverse.

Un baromètre de la QVT peut permettre de mesurer la perception que les salariés ont de tel ou tel aspect de la vie de l'entreprise. Mais celui-ci doit répondre à certaines conditions et notamment assurer la confidentialité des réponses. Il est essentiel pour faciliter l'expression collective.

Expérimenter et Evaluer

Le but de cette étape est, in fine, d'inscrire les objectifs QVT dans le fonctionnement de la collectivité. A terme, pour chaque nouveau projet, on devra penser « QVT ».

Des nouveaux modes d'organisation doivent être expérimentés. Ces fonctionnements tests peuvent concerner un service ou un projet plutôt que l'entreprise dans son ensemble. Le choix du périmètre du projet peut se faire notamment en fonction de la volonté des managers et des équipes et bien sûr en fonction des critères de coût, délais...

Une fois l'expérimentation mise en place, comme le but est d'avoir un fonctionnement pratique validé par l'expérience terrain, il faut analyser l'impact des mesures mises en œuvre et voir si les objectifs sont atteints ou non.